



DEMARCHE QUALITE DE VIE AU TRAVAIL (QVT)

L'ANI :

La place importante des phénomènes de stress et la sortie des risques psychosociaux (RPS) sont présentes au sein du CEA, les transformations actuelles du travail, les liens entre la qualité de vie au travail et la performance ont joué un rôle dans la signature le 13 juin 2013 de l'accord national interprofessionnel (ANI).

Comme le souligne le texte : « *La compétitivité des entreprises passe notamment par leur capacité à intervenir et à placer leur confiance dans l'intelligence individuelle et collective pour une efficacité et une qualité du travail. Elle dépend aussi de leur aptitude à conjuguer performances individuelles et collectives dans le cadre du dialogue social. La qualité de vie au travail contribue à cette compétitivité* ».

La QVT :

Plusieurs réunions sur l'engagement d'une démarche de qualité de vie au travail au CEA ont eu lieu en début d'année ayant pour but de :

- Définir l'axe QVT,
- Echanger sur la démarche,
- Présentation des actions QVT par l'ANACT (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail),
- Propositions pour poursuivre la démarche.

DRHRS, nous a proposés un accord de méthode, qui affirmait un engagement fort de la Direction de s'engager dans la QVT. Ce projet d'accord de la démarche QVT définissait le contexte de la démarche, ses enjeux et ses objectifs.

L'accord se décompose en 4 articles principaux :

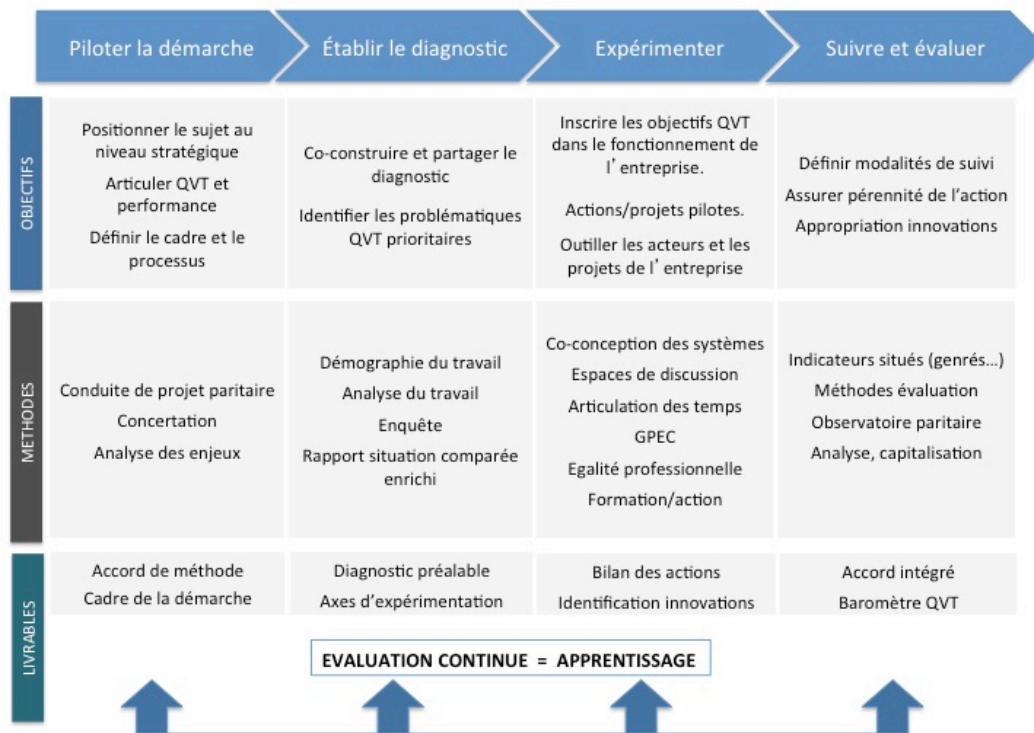
Article 1 : Les principes de la démarche, les parties signataires estiment nécessaire de faire de la qualité de vie au travail l'objet d'un dialogue social organisé et structurant.

Article 2 : Le Comité d'orientation pour la QVT, en définissant les missions, la composition et le fonctionnement du Comité d'orientation ainsi que du Groupe de travail : QVT.

Article 3 : Identification des périmètres de réflexion et d'actions avec :

- Indicateurs de perception des salariés (de la QVT),
 - Indicateur de santé au travail,
 - Indicateurs permettant d'évaluer les actions engagées en faveur du développement de la QVT.
- **Article 4 :** Dispositions générales.

Tableau de la démarche QVT



L'accord relatif à la qualité de vie au travail a été ratifié lors du comité national le mardi 8 juillet 2014.